



Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 14 Numéro 1 Mars 2022

73, rue Principale C.P. 69, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0
Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024
Courriel : info@lacadesaigles.ca

MOT DU MAIRE

Bonjour tout le monde !

Après deux ans de pandémie assez difficile, un retour à la normale ça va nous faire du bien à tous. Savez-vous qu'à Lac-des-Aigles, nous avons la chance d'avoir plusieurs types de support pour les citoyens. Sans tous les nommer, pensons au Centre des femmes du Ô Pays qui est là pour vous. Il y a aussi les Cuisines Collectives qui peuvent vous donner un support alimentaire sporadique, car nous pouvons tous avoir une fin de mois plus difficile, surtout avec l'augmentation du coût de la vie. Nous avons aussi le support du comité d'Entraide Bénévole qui permet du transport pour les gens dans le besoin et qui s'occupe aussi de la popote roulante deux fois semaine à la maison. Finalement et naturellement, le CLSC peut vous aider à recevoir des services de toutes sortes à domicile. Tous ces services sont là pour vous. N'hésitez pas à les utiliser.

Le printemps étant à nos portes, certains vont débiter leurs semis. Votre municipalité a reçu une très grande quantité de semences de légumes et de fleurs. Le 28, 29 et 30 mars, nous allons organiser un espace au bureau municipal pour une distribution gratuite. Vous allez pouvoir du même coup visiter votre nouveau bureau municipal qui a été rénové suite au départ de Desjardins. Soyez rassurés, ce projet a été payé entièrement par une subvention.

Comme nous travaillons toujours à rendre la municipalité attractive pour de jeunes familles, nous allons procéder à un projet de RSG communautaire. Le gouvernement a annoncé ce projet pilote de garderies en milieu communautaire au Témiscouata. Ce n'était pas permis auparavant. Des locaux seront donc aménagés au 75, rue Principale pour avoir la possibilité d'accueillir 12 enfants. La date d'ouverture et le numéro de téléphone pour réserver votre place seront communiqués sous peu. Naturellement, notre but n'est pas de nuire à nos deux RSG en milieu familial actuels. Nous allons nous assurer de coordonner le tout avec eux.



Prochaines parutions du Bulletin

- Été 2022
- Automne 2022
- Hiver 2022
- Printemps 2023

Date limite de remise des articles

- 12 juin 2022
- 10 septembre 2022
- 11 décembre 2022

Table des matières

Mot du maire	1-2
Distribution semences	2
Avis public	3
Déneigement et amendes	4
Informations municipales.	5-7
Info-Bibliothèque	8-9
Conseils prévention incendie	10
Sûreté du Québec	11-12
Horaires messes	13
Livre 75 ^e à vendre	13
Maison des Jeunes	13
Recettes à l'érable	14
Location locaux municipaux	15
Remerciements bénévoles	16
Service incendie 2022	16
RIDT encombrants	17
Formation RCR	17
La Fabrique de Squatec	18
Cabanes à pêche	18
Parc Natur'Ailes	19
Calendrier des événements	19
Horaires bureau municipal	19
Bibliothèque	19
Conseil municipal	20
Employés municipaux	20

MOT DU MAIRE (SUITE)

En terminant, je voudrais faire un petit suivi des projets actifs de la Corporation de Développement dont je suis le secrétaire. Après deux ans, le projet de terrains de villégiature au nord du lac a reçu toutes les autorisations. Au printemps, les travaux de déboisement et l'instauration de la route d'accès débiteront et dès que possible les terrains seront mis en vente. Une communication pour les détails du processus sera faite un peu plus tard. Un autre projet qui débutera au printemps sera l'achat et la démolition de l'ancien Hôtel Jack Lang pour y aménager La Halte du Marché. Comme dernier projet et non le moindre, le projet du Centre d'interprétation du salmonidé dans l'église du Village. Serge Demers qui est le chargé de projet annoncera sous peu de bonnes nouvelles.

Sachez que je suis toujours disponible pour répondre à vos questions ou discuter de vos préoccupations.

Pierre Bossé
Maire

**C'EST
GRATUIT !**

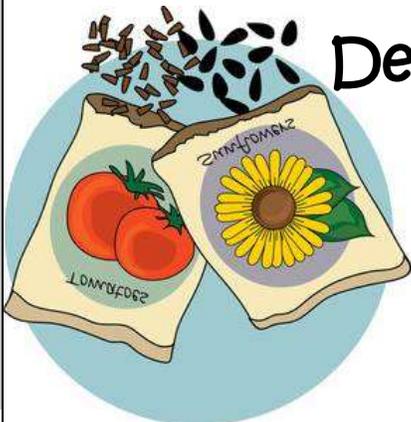


Distribution de semences à la Municipalité de Lac-des-Aigles !

Le 28, 29 et 30 mars prochain !

Au 73, rue Principale

De 8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 00



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION ÉCRITE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉRO 187-22 et 188-22 AMENDANT RESPECTIVEMENT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 122-14 et LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 123-14

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement modifiant le plan d'urbanisme et son règlement de zonage

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption, par ses résolutions 60-22 et 61-22 à sa séance régulière du 7 mars 2022, tiendra une consultation publique écrite de 15 jours sur ces projets de règlement du 08/03/2022 jusqu'au 22/03/2022 en conformité avec les dispositions de l'arrêté gouvernemental 2021-054 du 16 juillet 2021 et de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1) ;

Qu'il soit visé par ces projets de règlement de :

- modifier la compatibilité des usages dans les affectations agricoles ; de la municipalité de Lac-des-Aigles ;

- amender les dispositions applicables aux usages secondaires à l'agriculture et aux conditions d'implantation résidentielle en zone EAB de la municipalité de Lac-des-Aigles.

Que les projets règlement ne contiennent pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire étant donné leur nature de règlement de concordance ;

Que les projets de règlement visent l'ensemble du territoire de la municipalité de Lac-des-Aigles ;

Que les projets de règlement sont disponibles pour consultation AU BUREAU MUNICIPAL AU 75, Principale aux heures habituelles d'ouverture du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.lacdesaigles.ca/> ;

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ces projets de règlements doivent le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'adresse suivante : Municipalité de Lac des Aigles, 73, rue Principale, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0 ou par courriel à info@lacdesaigles.ca

Donné à Lac-des-Aigles, ce 08-03-2022

Francine Beaulieu
Directrice générale

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE : -

CONFORMITÉ ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT # 182-21 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME # 122-14 ET DU RÈGLEMENT # 183-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 123-14

La municipalité de Lac-des-Aigles a reçu de la MRC de Témiscouata les avis de conformité de ses règlements Numéro 182-21 et 183-21, donc ces règlements entrent en vigueur en date du 14 février 2022.

Avec le Règlement 182-21, le périmètre urbain est agrandi pour permettre la construction de la nouvelle résidence pour personnes âgées.

Avec lequel la zone agricole au nord du Lac-des-Aigles est remplacée par une zone agroforestière pour donner suite à l'exclusion de la zone agricole désignée obtenue par la MRC (# 428815), et de réduire la zone de villégiature au sud du lac pour agrandir la zone agricole contiguë.

Avec le Règlement 183-21, la zone agricole au nord du Lac-des-Aigles est remplacée par une zone agroforestière pour donner suite à l'exclusion de la zone agricole désignée obtenue par la MRC (#428815), et de réduire la zone de villégiature au sud du lac pour agrandir la zone agricole contiguë.

Avec lequel la municipalité applique le Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S-3.1.02, r. 1), le règlement de zonage est modifié pour en tenir compte.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 73, rue Principale à Lac-des-Aigles sur les heures normales de bureau soit les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ À LAC-DES-AIGLES, CE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX.

Francine Beaulieu
Directrice générale

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE : -

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 MARS 2022, la résolution suivante a été adoptée :

ADOPTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 57-22

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles :

CHANGE LA DATE DES RÉUNIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2022

La réunion du mois de septembre 2022 sera

MARDI, LE 6 SEPTEMBRE

ET celle du mois d'octobre,

sera MERCREDI, LE 5 OCTOBRE

Donné à Lac-des-Aigles, ce huitième jour du mois de mars deux mil vingt-deux.

Francine Beaulieu, Directrice générale

RAPPEL DES ARTICLES SUR LE DÉNEIGEMENT ET AMENDES

○ Article 23. Neige / glace

Constitue une nuisance et est interdit le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un endroit privé de jeter ou **de déposer dans un endroit public ou un cours d'eau, de la neige ou de la glace provenant d'un endroit privé.**

○ Article 48. Remorquage aux frais du propriétaire

Tout agent de la paix ou tout officier municipal est autorisé à déplacer ou à faire déplacer aux frais du propriétaire, tout véhicule routier stationné ou immobilisé à un endroit prohibé ou venant en contravention avec les exigences du présent chapitre, **ainsi que tout véhicule pouvant nuire aux travaux de voirie (enlèvement de la neige)** ou dans les cas d'urgence suivants :

1. le véhicule gêne la circulation au point de comporter un risque pour la sécurité publique;
2. le véhicule gêne le travail des pompiers, des policiers ou de tout autre fonctionnaire lors d'un événement mettant en cause la sécurité du public.

○ Article 168. Taxe

Toute somme prévue dans le présent chapitre, payable par le propriétaire d'un immeuble, est assimilée à une taxe foncière sur ledit immeuble.

○ Article 169. Intérêt et pénalité

Toute somme prévue dans le présent chapitre est payable dans les 30 jours de l'envoi du compte. À l'expiration de ce délai, les sommes non payées sont assujetties à un intérêt et une pénalité suivant les taux décrétés par résolution du conseil municipal.

Article 176. Amende minimale de 50 \$

Quiconque contrevient aux dispositions des articles, 17, 23, ou du deuxième alinéa de l'article 55 commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 50 \$ dans le cas d'une personne physique et de 100 \$ dans le cas d'une personne morale, ladite amende ne pouvant excéder 1 000 \$ dans le cas d'une personne physique et 2 000 \$ dans le cas d'une personne morale.

○ Article 186. Amende générale 100 \$

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement pour laquelle aucune amende n'est spécifiquement prévue, commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 100 \$, ladite amende ne pouvant excéder 300 \$.

○ Article 187. Infraction continue

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction.

Il est **dangereux et interdit** de traverser la neige dans les voies publiques. Voir ci-dessous :



INFORMATIONS MUNICIPALES (DÉCEMBRE 2021 - JANVIER - FÉVRIER 2022)

Résolution 268-21 PAVL – VOLET PROJETS PARTICULIERS PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) – FIN DES TRAVAUX AU PREMIER RANG

Que le conseil de la municipalité de Lac-des-Aigles approuve les dépenses d'un montant de 14 595.18 \$ (au net) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnée au formulaire V-0321, pour le projet PPA-CE Réfection du Premier rang, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Résolution 269-21 SOUMISSION TRAVAUX DE RÉNOVATION DES BUREAUX MUNICIPAUX - CONSTRUCTION ÉTIENNE LEBLANC-BREAULT

Reçu soumission de Construction Étienne Leblanc Breault inc. à 76 590.36 \$ + taxes = 88 059.77 \$ au net 80 410.31 \$
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le maire et la directrice générale pour négocier de gré à gré avec Étienne Leblanc-Breault, le coût à la baisse en retirant certains éléments des Plans de Caroline Morin, architecture et design.

Résolution 270-21 CUBEX TRACTEUR MUNICIPAL – ITEMS ADDITIONNELS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles entérine et confirme la commande des 2 items additionnels soit une caméra de recul et le blocage du différentiel sur le tracteur municipal commandé chez CUBEX pour un montant à part de 3 280 \$ + taxes = 3 771.18 \$.

Résolution 272-21 EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles entérine l'engagement de M. Éric Blier comme employé aux travaux publics à temps plein sous la supervision de M. Yves Caron, contremaître qui a débuté lundi le 22 novembre 2021.

Résolution 280-21 PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER – AIDE FINANCIÈRE MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE

QUE la municipalité participera au Programme de *Supplément au Loyer* pour le projet de construction d'une Résidence pour personnes âgées (RPA) à Lac-des-Aigles, de Les Habitations économiques en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 80 % des unités de logement prévues au projet de 17 unités et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation. Soit 80 % x 10 % x 17 unités x 1000\$ x 12 mois = 16 320 \$ par année pendant 5 ans pour un grand total maximal de 81 600 \$.

Résolution 283-21 GARDERIE COLLECTIVE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles débute des démarches avec Calinours pour la visite des bâtiments susceptibles d'accueillir une garderie, et voir avec eux leurs exigences. Soit le sous-sol de l'édifice municipal ainsi que le 1^{er} étage des Loisirs.

Résolution 284-21 EMPLOIS ÉTÉ

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe ou en son absence Mme Francine Beaulieu, Directrice-générale pour faire la demande à Emploi Canada pour 2 animateurs (trices) Été 2022 et qu'elle soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

Résolution 15-22 QUOTE-PART ANNÉE 2022 – MRC TÉMISCOUATA

Fonctionnement		5 770.16 \$
Certains services	02-13000-951	1 243.56 \$
Aménagement et urbanisme	02-61000-951	923.23 \$
Développement économique (inclus Pacte) P-1	02-62100-951	2 771.13 \$
Piste cyclable-Petit Témis	02-70191-951	189.20 \$
Sentier Monk	02-70191-951	10.63 \$
Sentier national	02-70191-951	97.73 \$
Fondation de la santé	02-59000-951	66.15 \$
Transport adapté Roulami	02-37000-951	1 538.85 \$
Fondation de l'UQAR	02-62100-951	- \$
Gestion et exploitation Inforoute	02-13000-951	1 827.16 \$
GOMatrice	02-15000-951	62.71 \$
Participation Culture	02-70290-951	529.22 \$
Schéma sécurité incendie	02-22000-951	1 640.57 \$
Réseau d'interconnexion radio	02-22000-951	470.68 \$

Développement économique (inclus Pacte) P-2	02-62100-951	2 267.11 \$
Préfecture - Élections	02-61000-951	582.14 \$
Préfecture - Rémunération	02-13000-951	529.22 \$
Règlement d'urbanisme	02-61000-951	741.84 \$
Participation cours d'eau	02-61000-951	294.96 \$
Fosses septiques MRC/RIDT	02-41400-951	440.87 \$
Bandes riveraines Par notre inspecteur en 2021	02-61000-951	Annulée par nous
Inforoute	02-70290-951	- \$
Partage Internet	02-13000-951	- \$
Total chèque à la MRC		21 997.09 \$

Résolution 16-22 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme les personnes suivantes pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Lac-des-Aigles pour l'année 2022, soient les suivantes.

- Siège numéro 1 :** Monsieur Michel Dubé, conseiller municipal;
Siège numéro 2 : Monsieur Bertin Boutot, contribuable résident;
Siège numéro 3 : Monsieur Berthier Beaulieu, contribuable résident;
Siège numéro 4 : Monsieur Normand Beaulieu, contribuable résident;
Siège numéro 5 : Madame Josée Sirois, conseillère municipale

Résolution 18-22 DEMANDE DE SUBVENTION - PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE – PPA-CE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande une subvention pour 2022 de 30 000 \$ à M. Denis Tardif, député, dans le cadre du budget discrétionnaire relié à un projet particulier d'amélioration du réseau routier municipal par circonscription électorale. PPA-CE. Le projet priorisé en 2022 par le biais de cette subvention est la poursuite des travaux au rang 1, nettoyage des fossés et le rechargement des rang 1 et rang Bédard.

Résolution 24-22 JARDINIÈRES

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat de ses jardinières aux Serres de la Savane selon les prix reçus soit 43 jardinières à 44 \$ chacune, 2 de 24' à 88 \$ chacune et 2 en osier à 33 \$ chacune en priorisant les couleurs de rouge vif et de blanc et moins de feuillage. Qu'elle acquitte la facture immédiatement en profitant de l'escompte de 5 % (soit avant taxes 106.70 \$) pour un total à payer de 2 330.89\$ (taxes incluses).

Résolution 26-22 PROGRAMME DE SOUTIEN POUR L'ENSEMENCEMENT

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'inscrive au Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour une 6^e année pour un projet d'ensemencement de 4 000 \$.

Résolution 27-22 DEMANDE DE LA PATROUILLE DE BIENCOURT

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 250 \$ pour aider la patrouille de Biencourt pour faire l'achat d'un traineau.

Résolution 28-22 DEMANDE DE DÉBOURSÉ DU CDL – PROJET DE DÉVELOPPEMENT AU NORD-DU-LAC (RÉSO 56-21)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise suite à la demande de la Corporation de développement du lac (CDL) le déboursé d'un montant de 20 000 \$ tel qu'autorisé par la résolution # 56-21 et budgété en 2021 (GL 03-31000-051) et autorise la directrice générale à émettre le chèque. Que ce déboursé soit considéré dans les États financiers 2021.

Résolution 40-22 PROJET DE RÉFECTION DU CENTRE DES LOISIRS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate la technicienne en architecture Caroline Morin pour faire des plans du projet et des rencontres auront lieu avec les élus.

Résolution 42-22 RENOUELEMENT ADHÉSION URLS – UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIRS ET DE SPORT

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion à l'URLS - Unité Régionale de Loisirs et de Sport au coût de 100 \$ pour l'année 2022.

Résolution 45-22 DEMANDE D'APPUI DE TRAJECTOIRE HOMMES DU KRTB POUR LEUR PROJET D'UN TOIT POUR NOUS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie la demande au F.R.R. Soutien aux projets structurants à la MRC de Témiscouata, du projet UN TOIT POUR NOUS, présenté par Trajectoires Hommes du KRTB destiné à offrir un nouveau service d'hébergement temporaire de soutien et d'accompagnement pour les hommes et les pères (avec enfant(s)) du KRTB vivant une période difficile et momentanée, dans leur vie.

Résolution 46-22 BUDGET 2022 SOCIÉTÉ D'HABITATION DE TÉMISCOUATA – OMHT

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le Budget 2022 de l'Office d'habitation du Témiscouata OMHT pour l'ensemble immobilier # 2854 de Lac-des-Aigles, déposé au début de décembre 2021 pour l'année 2022 montrant un déficit de 5 759 \$ et adopte le budget révisé # 1 du 19 janvier 2022 dont le déficit est de 9 503 \$ (incluant le poste 64000 Remplacement, Amélioration et Modernisation) et accepte d'acquitter sa part de 10 % soit un montant de 950 \$ à l'OMHT.

Résolution 48-22 ARPENTEUR NORD-DU-LAC

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de rembourser la facture des arpenteurs Pelletier Couillard payée par le CDL pour le projet au nord du lac (cadastres, permis de lotissement, pose de rubans,...), montant d'environ 5 500 \$ (taxes incluses) qui sera déduit de l'aide qui a été résolue de leur accorder (Réso 56-21) au GL 03-31000-51.

Résolution 49-22 OMH – ADMINISTRATEUR

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme M. Michel Dubé, conseiller comme son représentant sur le Conseil d'administration de l'office d'habitation du Témiscouata, pour un mandat de 3 ans débutant en 2022 et terminant en 2024.

Correspondance (Décembre 2021 – Janvier - Février 2022)

1. Reçu par courriel d'Hydro-Québec la confirmation de l'appui financier au montant de 3 689,25 \$ à la suite de la demande d'aide effectué par Samson Électrique pour les lumières DEL à la patinoire.
 2. Reçu par la poste d'AXSO le détail de notre distribution pour notre borne Circuit électrique du 1^{er} juillet 2021 au 30 septembre 2021 qui indique une somme qui nous sera versée au montant de 64,17 \$.
 3. Reçu par courriel le procès-verbal de la table des officiers municipaux de la MRC de Témiscouata nous mentionnant que la RIDT fournira à tous les foyers un composteur gratuitement et des conteneurs dans les commerces en mai ou juin 2022.
 4. Reçu par courriel la liste des projets locaux de la MRC de Témiscouata nous indiquant qu'une somme de 6 859,00 \$ est disponible pour la Corporation développement de Lac-des-Aigles pour le projet du parc au centre du village.
 5. Reçu un courriel de l'ADMQ une nouveauté concernant les chiens. La municipalité devra au plus tard le 15 mai de chaque année fournir des renseignements au MAPAQ concernant l'application du Règlement visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.
 6. Reçu un chèque par Hydro-Québec pour l'appui financier au montant de 3 689,25 \$ à la suite de la demande d'aide effectué par Samson Électrique pour les lumières DEL à la patinoire.
 7. Reçu un dépôt direct par la MRC de Témiscouata pour le remboursement des dépenses liées aux élections 2021, le remboursement des frais d'évaluation MAPAQ 2021 et la redistribution pour le 3^e trimestre éolien.
 8. Le 12 janvier les besoins spécifiques de notre municipalité ont été envoyés à notre policier parrain M. Jean-Philippe Madore, suite à son courriel envoyé au maire. Sécurité routière : Notre route principale la 232 est très passante. Transport lourd est notre plus grande inquiétude pour la vitesse et au nord-du-lac.
 9. Courriel reçu le 14 janvier 2022 de WiMactel nous informant du retrait du téléphone public TELUS au Dépanneur Chez Carolie le ou après le 11 mars 2022 dû à la baisse de l'utilisation.
-

INFO BIBLIO MARS 2022



CONCOURS de PÂQUES

Le lapin de Pâques est venu faire un tour à la bibliothèque pour y cacher des œufs de couleurs différentes. Chaque fois que l'enfant viendra chercher des livres à la bibliothèque, du 16 mars au 13 avril, il pourra partir à la recherche d'œufs et selon la couleur de l'œuf qu'il apportera au comptoir il gagnera un prix. La chasse est ouverte!



CONCOURS littéraire de mars à fin mai

Pour les jeunes du primaire et du secondaire!

Résume en quelques lignes un livre de ton choix que tu as aimé et que tu aimerais partager avec les autres enfants. Nous publierons dans le prochain journal 6 résumés de livres parmi tous ceux qui auront participé.

PRIX : des certificats cadeaux du dépanneur Coralie d'une valeur de 10,00 \$ et 40,00 \$ chacun.

Bonne chance à tous!

PS : apporter vos textes à la bibliothèque au plus tard mercredi le 1 juin.



Animation lecture à PÂQUES

Mercredi 13 avril de 18 h 30 à 19 h 30



Programmation pour l'année 2022 à votre bibliothèque :

Animation de lecture

Pâques ----- 13 avril 2022
Halloween ----- 26 octobre 2022
Noël ----- 14 ou 21 décembre 2022

Portes ouvertes

Vente de livres usagés ----- 21 septembre 2022
(chocolat chaud, café et biscuits)

Marché public

Pour vente de livres usagés ----- À l'été 2022

Journée de la Culture

Activités pour les jeunes : ----- 31 septembre 2022 – 1^{er} octobre 2022

Fabrication de signets et ou parade dans le village avec des pancartes qu'ils auront fabriquées à partir de leurs livres préférés et ou une invitation pour une activité lunette de réalité virtuelle pour adultes.

Divers concours tout au long de l'année !

Plus d'informations dans votre journal local, sur le tableau d'affichage extérieur et sur les pages Facebook de la bibliothèque et de la municipalité.



Nouveaux Livres achetés *depuis la dernière parution du journal*

Pour les enfants

Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
Tome 6	Miss parfaite	Frédérique Dufort
	MICRO BIG : Lilicorne aime la musique	Hélène Bernier
	SLALOM MINIE BIG : Le mystère de la tarte aux pommes Le mystère Zombie-extraterrestre Le mystère de la disparition de M. Hamlet	Laila Héloua et Corrine De Vailly
	Slalom : Piège virtuel	Mika
Tome 14	Zoélie L'allumette tome 14 : la bulle de néant	Marie Potvin
Tome 15-2	les filles modèles : équipe soudée	Marie Potvin
	Même pas peur : le miroir des épouvantes	Jocelyn Boisvert
Tome 16	Le journal d'un dégonflé	Jeff Kinney
	Juliette aux Bermudes	Rose-Line Brassat
Tome 14	Full Textos hos série La revanche des gars	Carine Paquin
	MICRO BIG : Pin Pin aime le chocolat	Richard Petit
	Le petit cheval qui ne voulait pas sortir	Les contes de passe-partout
	Le grand frisson de Petite Hermine	Les contes de passe-partout
2.0	Ti Guy la PUCK 2.0	Geneviève Guilbault
Tome 6	Bizarre mais vrai!	National géographique kids
MINIE BIG	Sœur tannante à vendre pas cher	Richard Petit + GFreg

Pour les adultes

<i>Nouveauté</i>		
Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
Tome 3	Un bonheur à bâtir	Rosette Laberge
Tome 3	Les lumières du RITZ : les étincelles de l'espoir	Marylène Pion
Tome 2	Le mystère des Salines : Le vallon des loups	Marie-Bernadette DUPUY
La suite deuxième partie Aveux	Fanette	Suzanne Aubry

Horaire de la bibliothèque!

Les heures d'ouverture:

Lundi : 13 h 30 à 15 h 00

Mercredi : 19 h 00 à 20 h 30

Le printemps est arrivé, la belle saison, tout reprend vie. **C'est** une période idéale pour commencer à mettre en place avec enthousiasme de nouveaux projets. Que ce vent de renouveau vous soit profitable.

Bon printemps à tous!

Le comité de la bibliothèque.

10 conseils pour prévenir les incendies

Avertisseur de fumée : Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol. Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles. Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.

Plan d'évacuation en cas d'incendie : Repérez deux issues possibles. Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence. Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.

Comment évacuer votre résidence : Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements. Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.

Articles de fumeur : Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis. Déposez les mégots dans un contenant métallique.

Source de chaleur : Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.

Électricité : Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien. Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.

Monoxyde de carbone : Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques. Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.

Prévenir les feux de cuisson : Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie. Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.

Ramonage des cheminées : Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.

Cendres chaudes : Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal. Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

Utilisez ces conseils de prévention des incendies pour sensibiliser votre entourage!

C'EST L'HEURE !



VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS

Vérifier l'avertisseur, c'est :

- Tester son bon fonctionnement.
- Vous assurer qu'il est installé au bon endroit, sur chaque étage de votre domicile, sans oublier le sous-sol.

Astuce :

- Procurez-vous un avertisseur avec une pile au lithium, impossible de retirer la pile!
- Rappelez-vous que la durée de vie de tout modèle est de 10 ans!

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/avertisseur-fumee/installation-entretien.html>

TOURNÉE DES DÉTECTEURS

La Municipalité n'effectuera pas de Tournée des détecteurs cette année, mais donne avis aux citoyens de ramoner leur cheminée et de vérifier l'état des batteries de leurs avertisseurs de fumée.

MOTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

MARS « Mois de la prévention de la fraude »

En mars de chaque année, la prévention de la fraude est mise à l'honneur. Il est donc impératif pour moi de vous sensibiliser et vous donner des conseils de sécurité. Personne n'est à l'abri de la fraude, peu importe son âge, son niveau d'éducation ou son lieu de résidence. Cependant, la plupart des fraudes peuvent être évitées en étant informées et ainsi mieux pouvoir les identifier et se protéger efficacement.

La fraude se définit comme étant un acte criminel pour lequel une personne soutire à une autre personne des biens, des services ou de l'argent par supercherie, mensonge ou autres moyens.

Que ce soit par internet ou bien par téléphone, les informations recherchées pour le vol et la fraude d'identité sont les mêmes ;

- Nom complet
- Date de naissance
- Numéro d'assurance sociale
- Adresse intégrale
- Nom d'utilisateur et mot passe pour les services en ligne
- Données de cartes de crédit
- Numéro de comptes bancaires
- Numéro passeport

Comment vous protéger :

- Ne jamais divulguer des renseignements personnels ou financiers par courriel, sur les médias sociaux ni par téléphone.
- Vérifier vos états financiers fréquemment.
- Vérifier votre dossier de crédit (Équifax ou Trans-Union Canada).
- Prenez des mots de passe sécuritaire en évitant des mots communs et en y insérant des caractères spéciaux.
- N'écrivez votre mot de passe nulle part et ne jamais divulguer et partager votre mot de passe à personne.

Une fraude répandue est l'hameçonnage qui consiste à créer des courriels, texto ou des pages Web qui sont des répliques de sites et d'entreprises réels et légitimes (Institutions financières, organisme gouvernemental).

Les institutions financières ne communiqueront JAMAIS avec vous par courriel pour obtenir vos renseignements personnels. Si vous pensez que c'est un message plausible, veuillez contacter l'institution ou la compagnie avec le numéro que vous possédez déjà (ex. : numéro au verso de votre carte bancaire).

La fraude marketing de masse, consiste à la vente de produits ou de services de tout genre, mais le message véhiculé par le vendeur est faux. L'information donnée au client est délibérément trompeuse, ou la compagnie n'a pas l'intention de respecter son engagement envers son client. Par exemple, on vous dit que vous avez gagné un prix, mais pour le recevoir vous devez fournir vos informations personnelles. Ce type de fraude peut survenir par messagerie texte, par courriel, par téléphone et même par courrier.

- Ne dépensez pas d'argent pour recevoir un prix. Au Canada, les prix sont toujours gratuits.
- Ne payez pas pour des produits ou services avant de les avoir reçus lorsque quelqu'un vous sollicite.
- Avant de faire un don de charité, vérifiez que l'organisme de bienfaisance est enregistré auprès de l'agence du Revenu du Canada ou contacter l'organisme local.

Si toutefois malgré votre prudence vous êtes victime de fraude il est très important de le signaler à :

- Votre entourage : afin de les sensibiliser à la fraude et les protéger.
- Centre antifraude du Canada : pour contribuer à la sensibilisation du public.
- Les policiers : pour permettre d'établir un portrait juste de la criminalité et d'allouer les effectifs nécessaires à la lutte aux fraudes.
- Les institutions visées (comme votre caisse) : pour qu'elles prennent les mesures nécessaires.

Comment le signaler :

- Sûreté du Québec : 310-4141 ou *4141 (cellulaire)
- Centre antifraude du Canada : 1-888-495-8501



Mélissa Bossé

Technicienne en administration

Centre de services MRC – Rivière-du-Loup

Région Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Sûreté du Québec

Bureau 418 551-8144

www.sq.gouv.qc.ca

Conseils pour une conduite hivernale sécuritaire

En hiver, les conducteurs doivent adapter leur conduite aux conditions météorologiques et routières. Le conducteur doit diminuer sa vitesse lorsque la visibilité est réduite à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations, ou lorsque la chaussée est glissante ou qu'elle n'est pas entièrement dégagée. En cas de conduite non adaptée, le conducteur s'expose à une amende de 60\$ plus les frais et 2 points d'inaptitude.

Le pare-brise et les vitres d'un véhicule doivent être débarrassés de tout élément susceptible de réduire la visibilité du conducteur. Les phares, les feux et les réflecteurs doivent être également dégagés. Personne ne peut conduire un véhicule recouvert de glace, de neige ou de toute autre matière pouvant se détacher du véhicule et constituer un danger pour les autres usagers de la route. En cas de non-respect, le conducteur est passible d'une amende de 100\$ à 200\$.

Voici quelques conseils pour demeurer en sécurité sur les routes en hiver :

1. Préparez une trousse de fournitures d'hiver (brosse à neige, grattoir à glace, liquide de lave-glace, pelle, vêtements chauds) et conservez là en tout temps dans votre véhicule.
2. Allumez toujours vos phares et vos feux de croisement quand les conditions l'exigent.
3. Conduisez lentement, gardez une distance de sécurité avec le véhicule devant vous et attention à la glace noire, même s'il fait beau.
4. Si possible, reportez votre déplacement si les conditions routières sont mauvaises.
5. Lors des opérations de déneigement, tenez-vous loin des déneigeuses. Les véhicules de déneigement comportent de nombreux angles morts qui empêchent leur conducteur de bien voir les autres usagers de la route.

Pour terminer, vous pouvez contacter info transports avant un déplacement. Soit par téléphone en composant le 511 ou sur internet au www.quebec511.info/fr/default.aspx (site web présentant l'évolution des systèmes météorologiques).



Dave Ouellet, sergent

Coordonnateur des relations communautaires

Poste de la MRC de Rivière-du-Loup

Sûreté du Québec

Bureau 418 862-6303, poste 209

Télécopieur 418 862-3789

www.sq.gouv.qc.ca

Horaire des messes de Lac-des-Aigles À la salle municipale

mars – avril – mai - juin

Dimanche le 27 mars 2022 :	11 h 00
Dimanche le 10 avril 2022 :	11 h 00
Jeudi Saint le 14 avril 2022 :	19 h 00
Dimanche le 24 avril 2022 :	11 h 00
Dimanche le 8 mai 2022 :	11 h 00
Dimanche le 22 mai 2022 :	11 h 00
Dimanche le 5 juin 2022 :	11 h 00
Dimanche le 19 juin 2022 :	11 h 00

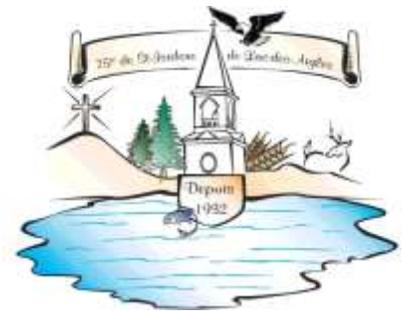
- J'AI POUR TOI UN LAC (1932-2007) - LIVRES DU 75^e DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

Après plusieurs demandes, nous sommes heureux de vous annoncer que nous avons présentement quelques livres du 75^e à vendre !

Coût du livre: 75,00 \$

Quantité limitée !

Si vous êtes intéressés, venez nous voir au bureau municipal ! ☺



Maison des Jeunes “La Piôle”

Heures d'ouverture :

Dimanche :	Fermé
Lundi :	Fermé
Mardi :	18 h 00 à 21 h 00
Mercredi :	18 h 00 à 21 h 00
Jeudi :	18 h 00 à 21 h 00
Vendredi :	18 h 00 à 22 h 30
Samedi :	18 h 00 à 22 h 30



Bienvenue aux jeunes de 12 à 17 ans ! ☺

Recettes à l'érable



Pets de sœur à l'érable

Ingrédients

1 paquet pâte à croissants nature style Pillsbury
125 mL sirop d'érable
125 mL sucre d'érable ou cassonade
250 mL crème 15% épaisse (champêtre)

ÉTAPE 1

Sortir le rouleau de pâte de l'emballage et le poser sur une planche à découper, sans le dérouler.

ÉTAPE 2

Trancher le rouleau en 8 ou 9 rondelles égales.

ÉTAPE 3

Disposer les rondelles sans qu'elles se touchent dans un plat en pyrex carré de 9 pouces ou dans tout autre récipient équivalent.

ÉTAPE 4

Dans une casserole, à découvert, amener à ébullition la crème, le sirop d'érable et le sucre d'érable ou la cassonade, en remuant constamment au fouet.

ÉTAPE 5

Ajouter du sucre d'érable ou de la cassonade si désiré.

ÉTAPE 6

Faire bouillir 5 minutes en remuant constamment.

ÉTAPE 7

Verser la préparation à l'érable sur et entre les rondelles de pâte.

ÉTAPE 8

Faire cuire au four à 350 °F pendant 30 minutes, ou jusqu'à ce que la pâte soit dorée.

ÉTAPE 9

Laisser reposer avant de servir avec de la crème glacée.

www.recettes.qc.ca/recettes/recette/pets-de-soeur-faciles-a-l-erable-137040



Tire d'érable sur neige

Remplir un grand récipient de neige propre compactée. Laisser au congélateur, le temps de faire bouillir le sirop dans une casserole. Faire bouillir le sirop d'érable à feu doux jusqu'à 115 °C (238 °F). À 115°C, sortir la casserole du feu. Faire un test sur la neige pour vérifier la consistance. Si elle est trop dure, ajouter un petit peu d'eau et bien mélanger. Si elle est trop liquide, poursuivre la cuisson. Avec une cuillère, verser le sirop bouillant sur la neige. Enrouler autour de bâtonnets de bois. Déguster !

Rappel des tarifs pour la location des locaux municipaux

Salle communautaire - 75, rue Principale (sous-sol)

- Capacité de 160
- **100 \$ / location** et 25 \$/hre pour le ménage s'il y a lieu



Pavillon du lac - 5 rue du Quai

- Capacité de 209
- **130 \$ / location** et 25 \$/hre pour le ménage s'il y a lieu
- 5.50 \$ / poche de granules



Local du Centre des loisirs Diane Roy - 3 rue Sirois

- Capacité de 76
- **100 \$ / location** et 25 \$/hre pour le ménage s'il y a lieu



Important : La consommation d'alcool est interdite dans nos salles à moins d'obtenir un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. L'obtention des permis nécessaires est la responsabilité du locataire.

Pour réserver : Téléphoner au 418 779-2300 ou par courriel à info@lacdesaigles.ca

Mesures Covid-19 : Rassemblements privés - Depuis le 12 mars aucune limite de capacité et aucun passeport vaccinal demandé



DÉNEIGEMENT DES TOITURES DES HABITATIONS ÉCONOMIQUES ET DU CLSC : UN IMMENSE MERCI À TOUS LES BÉNÉVOLES !

La solidarité était à l'honneur à Lac-des-Aigles dimanche le 6 mars 2022 ! Près de 20 bénévoles ont répondu à l'appel pour le déneigement de la toiture des Habitations Économiques et du CLSC de Lac-des-Aigles. Ils n'ont pas hésité à donner de leur temps ainsi qu'à apporter leur équipement personnel (pelle, tracteur, souffleur). Ces efforts collectifs ont permis de faire le déneigement très rapidement. Merci encore aux bénévoles suivants :

Marco Beaulieu
André Boucher
Jacques Boucher
Joël Boucher
Pier-Alexandre Boucher
Dany Blier
Joseph Bourgoin
Damien Bourgoin
Bertin Boutot
Claude Breault

Marius Cloutier
Robert Dubé
Christian Lacelle
Yannick Ouellet
Étienne Leblanc-Breault
Patrick Plourde
Éric Rioux
Luc Sirois
Louis-Marie Thériault



Comité des Habitations Économiques et de la Société d'Entraide Humanitaire de Lac-des-Aigles

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LAC-DES-AIGLES
LISTE OFFICIELLE DES POMPIERS 2022 – ORDRE ALPHABÉTIQUE
Caserne 45

Lavoie Francis, Directeur du Service incendie (Chef pompier)
Leblanc-Breault Jonathan, Capitaine pompier
Rioux Éric, Lieutenant
Beaulieu Yves, pompier
Bourgoin Damien, pompier
Caron Luc, pompier
Caron Yves, pompier
Duchesne Richard, pompier
Labrie Mélissa, pompière
Leblanc-Breault Étienne, pompier
Mailloux Valérie, pompière
Malenfant Manon, pompière
Marquis (Durand) Maxime, pompier
Morin Gabriel, pompier
Nilson Matthew, pompier
Rodrigue André-Bruno, pompier
Rodrigue Brandon, pompier
Rodrigue Brian, pompier
Sirois Josée, pompière



!!! seulement une collecte d'encombrants en 2022 !!!

date limite d'inscription - **Dimanche 1^{er} mai 2022**

ENCOMBRANTS

il n'y aura pas de collecte d'encombrants à l'automne 2022

Inscription **OBLIGATOIRE** d'ici le 1^{er} mai 2022

www.ridt.ca

ou par téléphone 418-853-2220 ou 1-866-789-RIDT

Aucun matériau ne sera ramassé à une adresse non-inscrite.

Ce service est disponible seulement pour les résidences et les chalets.



Rappel des consignes pour la collecte des encombrants

Certains matériaux sont interdits à la collecte comme par exemple

- les résidus verts (pelouse, feuilles, déchaumage et branches)
- les matériaux de construction et les agrégats (brique, ciment, terre, ...) en vrac
- les objets trop lourds pour être soulevés par deux personnes
- les bouteilles de propane ou autres déchets dangereux (peinture, huile, ...)
- les sacs ou bacs de déchets



Maximum de 4,5 m² par adresse, soit l'équivalent d'une remorque 4'x8' avec 5' de matériel dedans.

Aucune inscription ne sera acceptée après le 1^{er} mai 2022

www.ridt.ca

1-866-789-RIDT

N'ATTENDEZ PAS LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS
ET ALLEZ DANS UN DES 4 ÉCOCENTRES EN TOUT TEMPS !

Dates des collectes prévues

Tous les matériaux doivent être mis au chemin au moins la veille de la date de collecte qui est prévue pour votre secteur.

Aucun matériau ne sera ramassé à une adresse non-inscrite.

Pohénégamook, St-Athanase, St-Elzéar-de-Témiscouata	Mercredi 11 mai 2022
St-Louis-du-Ha! Ha!, Témiscouata-sur-le-Lac	Jeudi 12 mai 2022
St-Honoré-de-Témiscouata, St-Pierre-de-Lamy	Vendredi 13 mai 2022
Biencourt, Lac-des-Aigles, St-Michel-du-Squatec	Mercredi 18 mai 2022
Aclair, Dégelis, Lejeune, St-Juste-du-Lac	Jeudi 19 mai 2022
Packington, Rivière-Bleue, St-Eusèbe, St-Jean-de-la-Lande, St-Marc-du-Lac-Long	Vendredi 20 mai 2022

!!! seulement une collecte d'encombrants en 2022 !!!



ÉCOCENTRES OUVERTS TOUTE L'ANNÉE

ACCÈS GRATUIT POUR LES RÉSIDENTS

Témiscouata-sur-le-Lac (Quartier Cabano) 854-7318 53, route 232 Est	Squatec 855-5484 90, route 295 Nord			Pohénégamook 893-2571 480, rue du Parc industriel		
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
PÉRIODE ESTIVALE	Fermé	8 h à 12 h 13 h à 16 h	Fermé	13 h à 16 h	8 h à 12 h 13 h à 16 h	8 h à 12 h 13 h à 16 h

Dégelis et lieu d'enfouissement technique 853-2172 297, route 295	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	PÉRIODE ESTIVALE	13 h à 16 h		8 h à 12 h et 13 h à 16 h		

www.ridt.ca

FORMATION RCR À LAC-DES-AIGLES !

Jeudi: 7 avril de 8 h 30 à 16 h 30

Jeudi: 14 avril de 8 h 30 à 16 h 30



À la salle communautaire de Lac-des-Aigles : 75, rue Principale



Pour vous inscrire
 Formation Urgence-Vie

Caroline Dagenais: 1-819-573-2992 poste 3327

LA FABRIQUE DE SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC

Bonjour,

Voici un résumé des guignolées des six municipalités du secteur.

Je ne trouve pas les mots magiques pour vous exprimer notre gratitude et appréciation malgré un grand froid, aux responsables et équipes qui ont recueilli ces dons.

À tous les organismes, entreprises, commerces et à toutes les municipalités, de peur d'en oublier je ne les nomme pas, et à toute la population qui ont répondu généreusement.

À tous, votre générosité a permis d'aider des personnes qui ont apprécié ces dons.

Vous avez tous notre reconnaissance et collectivement quel beau geste a été fait. Merci et que Dieu vous protège et vous garde en santé.

Le Comité des dons de Noël.

49 paniers : 59 A et 19 E

Squatec : 12 paniers ; Lac-des-Aigles : 11 paniers ; Esprit-Saint 11 paniers ; Biencourt : 4 paniers
Trinité : 5 paniers ; Lejeune 6 paniers

Guignolée :

Lejeune don à la Maison de la Famille qui est un partenaire

Biencourt 1 800.00 \$

Esprit-Saint 135.30 \$

Trinité 357.25 \$

Lac-des-Aigles 1 076.45 \$

Squatec 4 412.10 \$

CABANES À PÊCHE

Très important : voir à retirer vos cabanes à pêche du lac avant que le lac ne dégèle. Merci de votre collaboration !



Accès Internet Wi-Fi et téléphones dans chaque chalet

PARC NATURELLES - POUR LOCATION

✓ Deux (2) chalets toutes saisons (style Chalet suisse)

✓ Six (6) terrains de camping avec tous les services.

Veillez contacter Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire au

418-779-2739

BIENVENUE CHEZ NOUS !



Calendrier des événements à venir en 2022 à Lac-des-Aigles

Lundi, le 4 avril ----- Réunion du conseil

Vendredi, le 15 avril ----- Bureau fermé - Vendredi saint

Lundi, le 18 avril ----- Bureau fermé - Lundi de Pâques

Lundi, le 2 mai ----- Réunion du conseil

Samedi, le 21 mai ----- Distribution d'arbres - garage municipal (8 h 00)

Lundi, le 23 mai ----- Bureau fermé - Journée nationale des Patriotes

Lundi, le 6 juin ----- Réunion du conseil



HORAIRE - BUREAU MUNICIPAL

73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Lundi : 8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00

Mardi : 8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00

Mercredi : 8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00

Jeudi : 8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00

Vendredi : 8 h 00 à 12 h 00 - Fermé

Pour informations : 418 779-2300 poste 24 et à info@lacdesaigles.ca



**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ISABELLE-
BEAULIEU**

75, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Lundi : 13 h 30 à 15 h 00

Mercredi : 19 h 00 à 20 h 30

Pour informations : 418 779-2300 poste 17

Membres du conseil municipal et leurs dossiers assignés

Monsieur Pierre Bossé, maire : dossiers MRC & gestion interne

Monsieur Michel Dubé, conseiller siège 1 : Comité de la bibliothèque, comité d'urbanisme (CCU), Office municipal d'habitation (OMH), travaux publics & suppléant à la RIDT

Monsieur Serge Demers, conseiller siège 2, pro-maire : Association de la Vallée des Lacs (ADVL), Corporation développement (CDL), OBVL du Fleuve Saint-Jean & Réserve Duchénier

Madame Vicky Ouellet, conseillère siège 3 : Maison des Jeunes, Matières résiduelles (RIDT), Patrimoine & Réserve Duchénier

Monsieur Luc Sirois, conseiller siège 4 : Loisirs, sécurité incendie & travaux publics

Monsieur Simon Bois, conseiller siège 5 : Loisirs & ressources humaines

Madame Josée Sirois, conseillère siège 6 : Comité d'urbanisme (CCU), ressources humaines & Route des Monts Notre-Dame

Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu, directrice générale ----- 418 779-2300 poste 24

Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe ----- 418 779-2300 poste 11

Mme Alyson Lavoie, aide au secrétariat ----- 418 779-2300 poste 11

M. Julien Colpron-Tremblay, inspecteur municipal ----- 418 779-2300 poste 13 (Jeudi AM)

Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire du Parc Natur' Ailes -- 418 779-2739

M. Francis Lavoie, directeur du service incendie ----- 418-779-2119

M. Jonathan Leblanc-Breault, capitaine pompier ----- 418-509-8223

M. Yves Caron, contremaître

M. Berthier Beaulieu, responsable des réseaux aqueduc et égout

M. Éric Blier, préposé aux travaux publics

M. Louis-Ange Bouchard, employé sur appel

M. Gérard Dutil, employé sur appel

Mme Chantal Corbin, préposée à l'entretien (73 et 75, rue Principale)

Magnifique printemps à toutes et à tous !

